



PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

*Informations relevant des articles 221-1 et suivants et 241-1 et suivants
du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers*

Fixation à 195 euros du prix maximum d'achat dans le cadre du programme de rachat d'actions

Il est rappelé en tant que de besoin que l'Assemblée générale des actionnaires de RADIALL (ci-après la « Société ») du 21 mai 2015 a autorisé, dans sa 6^{ème} résolution, le Directoire de la Société, avec faculté de délégation, à intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, dont les principales caractéristiques ont été décrites dans le rapport financier annuel pour 2014, lequel est disponible sur le site internet de la Société.

Le prix maximum d'achat, qui n'avait pas été déterminé au stade de l'Assemblée générale, a été fixé à ce jour à 195 euros.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 15 octobre 2015

Au 15 octobre 2015, RADIALL détient 37 138 actions ordinaires de la Société (les « Actions »), soit 2,01 % de son capital social.

A propos de RADIALL

RADIALL conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, à la télématique automobile et aux équipements militaires et aéronautiques. Code ISIN : FR0000050320 – Eurolist B – NYSE Euronext.
www.radiall.com



Guy de Royer
Communication financière
Tél : 33(0)1 49 35 35 51
guy.deroyer@radiall.com

VOS CONTACTS



Gilles Broquelet
Tél : 33(0)1 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr